

Règlement local de publicité - Réunion publique

La commune de Barbentane porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie. La commune a prescrit l'élaboration de son règlement local de publicité (RLP) par délibération en date du 25 Septembre 2023.

L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.

Un diagnostic des publicités, enseignes et préenseignes présentes localement a été réalisé en 2024.

La rédaction du règlement est actuellement en cours. Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à la réunion publique du 20 février 2025, qui se tiendra en Salle des Fêtes, à partir de 18h00. Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, nous sommes tous concernés par cette thématique. En effet, comme le dit la loi "paysage" de 1995 : "le paysage est le patrimoine commun de la nation".

Le projet sera mis à disposition du public à partir du 24 février 2025 sur le site internet de la collectivité et consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

Contact :

Laurent Bourbousson - Chargé de communication

Tél : 04 90 90 85 75 – Mail : laurent.bourbousson@barbentane.fr